

REFERENTIEL DE CERTIFICATION PERIODIQUE DU CNP DE RHUMATOLOGIE

INTRODUCTION

➤ LE DISPOSITIF DE CERTIFICATION PÉRIODIQUE EN BREF.

L'obligation de certification périodique est effective depuis le 1er janvier 2023 et concerne tous les médecins rhumatologues, comme tous les professionnels de santé à Ordre. Elle est inscrite dans la Loi "Ma santé 2022" et a été officialisée par l'ordonnance du 19 juillet 2021. Celle-ci précise que la certification périodique des professionnels de santé est une procédure *"indépendante de tout lien d'intérêt permettant, à échéances régulières au cours de la vie professionnelle, de garantir le maintien des compétences, la qualité des pratiques professionnelles, l'actualisation et le niveau des connaissances"*.

Le cycle de la certification périodique est défini sur une période de 6 ans pour les médecins diplômés après le 1er janvier 2023 ; pour les médecins déjà diplômés à cette même date, la première période est de 9 ans.

La certification périodique est une évolution des dispositifs antérieurs (formation continue, analyse des pratiques, gestion des risques, développement professionnel continu) et reprend les éléments définis antérieurement dans les parcours des CNP pour le développement professionnel continu. Mais elle ajoute aux 2 axes fondateurs de ces parcours (amélioration des connaissances et des compétences d'une part et analyse des pratiques professionnelles et gestion des risques d'autre part) 2 nouveaux blocs : amélioration de la relation avec les patients et meilleure prise en compte de sa santé personnelle.

➤ LES QUATRE BLOCS, PILIERS DU RÉFÉRENTIEL.

Ainsi, les actions du référentiel sont réparties en 4 blocs :

Bloc 1 : "actualiser leurs connaissances et leurs compétences"

- Actualiser les connaissances fondant les pratiques et assurer qu'elles soient conformes au regard des données de la science, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, de l'évolution des politiques de santé, des évolutions sociétales et des besoins de santé sur un territoire.
- Assurer les compétences nécessaires à l'exercice (évolution professionnelle notamment : spécialité, expertise, pratiques avancées, spécificités d'exercice...) pour les rendre conformes et adaptées à la pratique et à l'offre de soins sur un territoire.

Bloc 2 : "renforcer la qualité de leurs pratiques professionnelles"

- Garantir des pratiques conformes au regard des recommandations de bonne pratique, des référentiels qualité, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie.
- Garantir l'amélioration des pratiques sur la qualité et sécurité des soins. Les actions d'amélioration de la qualité des pratiques peuvent aussi concourir à l'élaboration ou l'actualisation de procédures/protocoles.

Bloc 3 : "améliorer la relation avec leurs patients"

- Ce bloc s'étend aux relations avec les usagers du système de santé, notamment pour les professionnels exerçant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention et des activités de formation.
- Assurer une relation de qualité au regard des recommandations de bonne pratique, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des droits des patients.
- Actualiser la connaissance des droits du patient, des obligations déontologiques fondant les pratiques.
- Contribuer au renforcement du dialogue, améliorer la transparence de l'information, développer l'écoute active et la bienveillance.
- Assurer une relation de qualité avec l'entourage et/ou de collaboration avec les aidants dans le respect des droits du patient.
- Faciliter la prise en compte des évolutions qui modifient la relation (niveau d'information des patients, impact des nouveaux outils numériques et nouvelles formes de prise en charge numérique...).
- Rendre le patient co-acteur de sa santé (décision médicale partagée).

Bloc 4 : "mieux prendre en compte leur santé personnelle"

- Donner, à chaque professionnel, les moyens de préserver sa santé lui permettant d'exercer une activité de qualité.
- Rendre chaque professionnel acteur attentif à son état de santé.
- Promouvoir, maintenir et améliorer l'état de sa santé.
- Prévenir les altérations de l'état de santé psychique et somatique.
- Conserver les aptitudes professionnelles.

➤ MÉTHODE D'ÉLABORATION

Les actions figurant dans le référentiel de certification du CNPR ont été définies par un comité scientifique désigné par le conseil d'administration (annexe 1). Pour ce travail, le CS du CNPR a pris en compte le référentiel de formation initiale pour que les spécialistes puissent définir leur parcours de certification au plus près de leur pratique réelle. Le référentiel a ensuite été validé par le bureau du CNPR.

Le CNPR a élaboré ce référentiel en respectant les règles de qualité scientifique, de validité méthodologique d'indépendance vis-à-vis de toute entreprise à but lucratif intervenant dans le monde de la santé. Conformément au guide méthodologique validé par le Collège de la Haute Autorité de Santé le 13 juillet 2022 et au décret n° 2024-258 du 22 mars 2024 relatif à la certification périodique, les actions inscrites dans le référentiel doivent : soit être conforme à une fiche méthode de la HAS, soit répondre à des critères de labellisation des actions par le CNPR suivant les critères d'éligibilité proposés par la FSM. Ces critères sont les suivants :

- validation par un comité scientifique au sein du CNP
- action adaptée à la pratique d'un médecin de la spécialité
- action en adéquation avec une fiche-méthode HAS de référence, lorsqu'elle existe
- identification des objectifs scientifiques et pédagogiques, du contenu et des modalités de réalisation
- qualification et compétences des concepteurs, formateurs et modérateurs mettant en œuvre les actions
- adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux actions figurant dans le référentiel
- absence de lien financier direct avec les entreprises commercialisant des produits ou services de santé à visée préventive ou thérapeutique pouvant donner lieu à prescription ou conseil auprès du patient
- déclaration publique d'intérêts des membres du comité scientifique, d'organisation et concepteurs, formateurs et modérateurs
- évaluation des actions prenant en compte les appréciations (positives ou négatives) des parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques)

Malgré tous les efforts de recensement des actions susceptibles d'intéresser les spécialistes pour leur parcours de certification, il est possible que certaines actions pertinentes aient échappé. Il est apparu important d'ouvrir une possibilité pour le spécialiste de proposer une action ne figurant pas dans la liste du référentiel. Le comité scientifique pour la certification périodique du CNPR devra évaluer a priori ou a posteriori ces actions "hors liste", à l'aide d'une fiche d'évaluation dédiée (en cours de validation), afin de permettre leur validation. Ces actions "hors liste", une fois validées, pourront ensuite être intégrées dans les actualisations du référentiel.

Un questionnaire d'autoévaluation des besoins de formation sera mis à la disposition des spécialistes par le CNPR (en cours d'élaboration avec la FSM). Le but est de les inciter à réfléchir sur leurs pratiques et à identifier les besoins de maintien ou de mise à niveau de ses connaissances et compétences dans les quatre domaines du parcours de certification et donc à choisir dans le référentiel les actions les plus pertinentes pour atteindre cet objectif qualitatif.

➤ CRITÈRES DE VALIDATION - TÉLÉSERVICE 'Ma Certif' Pro Santé'

Dans chacun des 4 blocs de la certification périodique, les médecins devront avoir validé des actions, définies pour chacune dans les attendus du CNP figurant dans le tableau du référentiel sur la période d'un cycle de certification. **LE CNPR A DEFINI À UN MINIMUM DE DEUX LE NOMBRE D'ACTIONS A VALIDER POUR CHAQUE BLOC POUR QU'UN RHUMATOLOGUE VALIDE SON CYCLE DE CERTIFICATION.**

Outre les attendus du CNP et critères d'éligibilité pour chaque type d'action, le tableau du référentiel du CNPR mentionne également les éléments de preuve qui seront à fournir pour la validation d'une action.

Chaque action a pour le moment la même "valeur" : il n'y a pas d'action "majeure" ou "mineure" ni système de pondération des actions du référentiel de certification. La mise en place d'une pondération des actions fera l'objet de réflexions ultérieures de la Commission Professionnelle des médecins du CNCP.

Les actions validées par chaque spécialiste seront intégrées dans un espace personnel du téléservice 'Ma Certif' Pro Santé', piloté par l'Agence du numérique en santé. Le flux sera le plus automatisé possible pour éviter toute saisie inutile de données par le médecin et pour faciliter le suivi et l'accompagnement par le CNP.

La validation finale d'un cycle de certification sera assurée par l'Ordre des Médecins : cette validation ouvrira de facto le cycle suivant.

Le suivi du référentiel sera assuré par le comité scientifique de la certification périodique du CNPR avec intégration ou suppression d'actions en fonction des évolutions scientifiques ou technologiques de la spécialité, des évolutions pédagogiques ou méthodologiques

L'enjeu sociétal de la certification périodique des professionnels de santé est à l'évidence qualitatif : améliorer la qualité des pratiques professionnelles, la qualité des soins et donc la santé de la population. L'enjeu personnel est une valorisation au fil de l'eau et de façon la plus simple possible de toutes les actions que les médecins réalisent déjà dans divers contextes pour qu'elles s'intègrent simplement dans ce nouveau dispositif.

Le CNPR a œuvré pour la mise en place de dispositif en coordination avec la FSM et assurera l'information des spécialistes et la promotion du dispositif pour permettre une montée en charge de la certification dans les toutes prochaines années, en particulier auprès des plus jeunes médecins, les premiers concernés. Le CNPR devra aussi assurer l'accompagnement des professionnels qui le souhaitent pour accomplir leur parcours de certification et participer, avec la Commission Professionnelle des médecins du Conseil National de Certification Périodique (CNCP), à une évaluation de l'impact du dispositif de certification sur la qualité des soins.



Dans les pages suivantes, le référentiel du CNPR décline toutes les actions à la disposition des rhumatologues dans chacun des 4 blocs pour leur parcours de certification.

Bloc 1 : Actualiser les connaissances et les compétences

	Types d'actions	Attendus méthodologiques du CNP	Eléments de preuve
1.1	Actions de formation ou programmes intégrés au titre du DPC , dans le cadre des OP, proposé par RhumatoDPC ou un autre ODPC	• Publiées par l'ANDPC : voir en annexe 2 la liste des actions pour 2025-2026 • À destination des rhumatologues • Participation comme apprenant ou formateur • Minimum de 2 DPC sur 6 ans pour valider UNE ACTION • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS ; décret du 22 mars 2024)	Transmis par ANDPC
1.2	Actions de formation, à caractère scientifique ou professionnel , dispensées par des <i>organismes de formation labellisés Qualiopi</i> ou par des <i>structures figurant sur la liste publique des organismes de formation</i>	• Voir en annexe 3 la liste actualisée des congrès et autres formations @rhumatologiques de niveau national ou international, des journées régionales de formation • Participation comme apprenant ou formateur (y compris communication orale lors d'une session scientifique) • POUR LES CONGRÈS : minimum équivalent d'une journée de 2 fois 4 heures ; au moins 2 congrès différents sur 6 ans pour valider UNE ACTION • POUR LES FORMATIONS HORS CONGRÈS : participation à au moins 3 sessions de FMC par an durant au moins 2 ans sur la durée de 6 ans • Conforme aux critères d'éligibilité de la FSM	Attestation de présence fournie par l'organisateur et transmise par l'organisateur ou par le médecin
1.3	Formations diplômantes ou certifiantes organisées par les universités ou autres	• Voir en annexe 4 la liste actualisée des formations retenues par le CNPR • Éligibilité de fait (décret du 22 mars 2024)	Attestation de diplôme ou de certification fournie par l'université
1.4	Activités d'enseignement délivrées dans le cadre d'une université	• Voir en annexe 5 la liste des activités d'enseignement retenues par le CNPR • Minimum de 8 heures d'enseignement/formation par an durant au moins 2 ans	Attestation fournie par l'université ou déclaration sur l'honneur par le médecin

1.5	Formation à la Maîtrise de stage universitaire	• Formations proposées par l'ANDPC ou par une URPS	Attestation fournie par l'ANDPC ou par l'URPS
1.6	Publications ou communications orales ou affichées ou revues de lecture ou commentaires d'articles dans des revues scientifiques	• Publications dans le domaine de la rhumatologie • Revues indexées ou avec comité de lecture • Position de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} ou de dernier ou avant-dernier auteur • Au minimum 1 publication sur le cycle	Transmission du fichier pdf de l'article publié ou sous presse, du résumé de la communication
1.7	Participation effective au comité éditorial de revues scientifiques	• Dans le domaine de la rhumatologie • Revues indexées ou avec comité de lecture • Soit activité de rédacteur en chef ou adjoint, soit activité de révision d'un minimum de 3 articles par an poursuivie pendant la période de 6 ans	Transmission des fichiers pdf de relecture d'articles fournies par l'(les)éditeur(s) de la (des) revue(s)
1.8	Participation à des réunions formalisées de revue bibliographique , de type "journal club"	• Participation à au moins 6 réunions sur le cycle de certification • Réunions bibliographiques conformes à la fiche méthode HAS • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Attestation fournie par le chef de service ou déclaration sur l'honneur par le médecin
1.9	Test de lecture d'une revue médicale réussi	• Participation à au moins 6 réunions sur le cycle de certification • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Attestation fournie par le chef de service ou déclaration sur l'honneur par le médecin
1.10	Action "hors liste"	• Conforme à une fiche méthode HAS ou aux critères d'éligibilité de la FSM • Action évaluée et validée a priori ou a posteriori par le CNP (fiche d'évaluation en cours de validation)	Attestation de validation de l'action transmise par le CNP

Bloc 2 : Renforcer la qualité des pratiques et des soins

	Types d'actions	Attendus méthodologiques du CNP	Eléments de preuve
2.1	Participation régulière à un registre de pratiques, observatoire, base de données de la spécialité	• Conception d'un nouveau registre ou participation active durant la durée de vie du registre avec un minimum de 2 ans avec inclusion d'un minimum de 10 patients sur la durée de participation au registre • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) • Liste des registres validés par le CNP en annexe 6	Transmis par la plateforme du registre ou déclaration sur l'honneur
2.2	Actions d'analyse de pratiques et de gestion des risques ou programmes intégrés au titre du DPC publiées par l'ANDPC	• Publiées par l'ANDPC : voir en annexe 2 la liste des actions pour 2025-2026 • À destination des rhumatologues • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Transmis par ANDPC
2.3.	Actions d'analyse de pratiques et de gestion des risques ou programmes intégrés dispensées par des <i>organismes de formation labellisés Qualiopi ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation</i>	• Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Attestation de présence fournie par l'organisateur et transmise par le médecin ou par l'organisateur
2.4.	Actions d'amélioration des pratiques organisées au sein des établissements de santé : RMM, RCP, CREX, autres méthodes d'EPP, patients traceurs	• Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) • Minimum de 4 participations pour valider UNE action	Attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin ou par l'organisateur
2.5.	Exercice coordonné et protocolé d'une équipe pluri professionnelle de soins en ambulatoire (au sein d'une CPTS ou d'une ESS)	• Participation poursuivie pendant un minimum de 2 ans • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin ou par l'organisateur
2.6.	Suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins	• Participation poursuivie pendant un minimum de 2 ans • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin ou par l'organisateur
2.7.	Participation à un réseau de vigilance	• Participation poursuivie pendant un minimum de 2 ans	Attestation de participation fournie par l'administrateur du réseau et transmise par le médecin
2.8.	Gestion des risques en équipe	• Participation poursuivie pendant un minimum de 2 ans • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin ou par l'organisateur

2.9.	• Autres actions d'amélioration des pratiques : missions, expertises, participation à des recommandations à la demande d'un organisateur institutionnel (CNP, Ordres, syndicats, le ministère ou des agences)	• Conforme aux critères d'éligibilité de la FSM	Attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin ou par l'organisateur
2.10.	Travaux d'expertise se déroulant dans un cadre de traçabilité, de rigueur et d'indépendance (sociétés savantes, CNP, universités et instituts de formation des professionnels de santé, CHU, instituts de recherche, HAS, ANSM, autres agences intervenant dans le domaine de la santé, agences européennes)	• Expertise de projets médicaux, de projets de recherche • Minimum de 2 projets expertisés pour valider UNE action • Conforme aux critères d'éligibilité de la FSM	Attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin
2.11.	Encadrement de stages, maîtrise de stage, tutorat	• Encadrement/tutorat dans le cadre d'un 3^{ème} cycle de formation médicale • Participation cumulée équivalente à 6 mois sur un cycle de certification • Liste des stages de MSU en annexe 7 • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Attestation fournie par un responsable hiérarchique transmise par le médecin ou déclaration sur l'honneur
2.12.	Activités de recherche (participation à des études cliniques ou épidémiologiques institutionnelles) effectuées dans le cadre d'une unité de recherche labellisée par un EPST, d'une université, d'un appel d'offre national ou international	• Participation comme investigateur principal ou inclusion ou adressage d'un minimum de 10 patients dans un protocole académique • Conforme aux critères d'éligibilité de la FSM	Attestation fournie par un responsable hiérarchique transmise par le médecin ou déclaration sur l'honneur
2.13.	Publications ou communications orales ou affichées ou revues de lecture ou commentaires d'articles dans des revues scientifiques	• Publications dans le domaine de la rhumatologie • Revues indexées ou avec comité de lecture - Position de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} ou de dernier ou avant-dernier auteur • Au minimum 1 publication sur le cycle	Transmission du fichier pdf de l'article publié ou sous presse, du résumé de la communication
2.14.	Participation effective au comité éditorial de revues scientifiques	• Dans le domaine de la rhumatologie • Revues indexées ou avec comité de lecture - Soit activité de rédacteur en chef ou adjoint, soit activité de révision d'un minimum de 3 articles par an poursuivie pendant la période de 6 ans	Transmission des fichiers pdf de relecture d'articles fournies par par l'(les)éditeur(s) de la (des) revue(s)
2.15.	Action "hors liste"	• Conforme à une fiche méthode HAS ou aux critères d'éligibilité de la FSM • Action évaluée et validée a priori ou a posteriori par le CNP (fiche d'évaluation en cours de validation)	Attestation de validation de l'action transmise par le CNP

Bloc 3 : Améliorer la relation avec les patients

	Types d'actions	Attendus méthodologiques du CNP	Eléments de preuve
3.1.	Actions de formation sur le thème de la relation patient délivrées par des <i>organismes de formation labellisés Qualiopi</i> ou par un ODPC ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation	• Soit actions publiées par l'ANDPC à destination des rhumatologues (liste des actions en annexe 2) : éligibilité de fait (fiche méthode HAS) • Soit action de formation par un autre organisme : minimum d'une journée de participation et conformité de la réunion aux critères d'éligibilité de la FSM	• Transmis par ANDPC Attestation de présence fournie par l'organisateur et transmise par l'organisateur ou par le médecin
3.2.	Formations diplômantes ou certifiantes sur le thème de la relation patient organisées par les universités	Liste des formations en annexe 4	Attestation de diplôme ou de certification fournie par l'université
3.3.	Participation régulière à un registre de pratiques, observatoire, base de données de la spécialité, intégrant des données saisies par les patients (PROMs, PREMs)	• Conception d'un nouveau registre ou participation active durant la durée de vie du registre avec un minimum de 2 ans avec inclusion d'un minimum de 10 patients sur la durée de participation au registre • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) • Liste des registres validés par le CNP en annexe 6	Transmis par la plateforme du registre ou déclaration sur l'honneur
3.4.	Action réalisée dans le cadre d'une association d'usagers du système de santé agréée : intervention dans une journée d'information, rédaction de fiches d'information (maladies, traitements), élaboration de questionnaires qualité	• Liste actualisée des associations agréées en annexe 8 • Minimum de 2 actions sur 6 ans	Attestation fournie par l'association d'usagers et transmise par le médecin
3.5.	Conception et participation à la mise en place de programmes associant des patients	• Élaboration d'un programme d'éducation thérapeutique [ETP] ou participation à 4 réunions d'un programme d'ETP pendant la période de 6 ans • Programme ETP labellisé par une ARS	Attestation fournie par l'ARS (élaboration d'un programme ETP) ou par l'organisateur d'un programme ETP et transmise par le médecin
3.6.	Participation à un dispositif d'annonce : diagnostic d'un cancer, dommage associé aux soins, mauvaise nouvelle, maladie chronique	Selon un cadre formalisé	Attestation de présence et protocole fournis par l'organisateur du dispositif et transmise par le médecin
3.7.	Patients traceurs	• Participation à un minimum de 4 réunions • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Attestation de présence aux réunions patient traceur
3.8.	Action "hors liste"	• Conforme à une fiche méthode HAS ou aux critères d'éligibilité de la FSM • Action évaluée et validée a priori ou a posteriori par le CNP (fiche d'évaluation en cours de validation)	Attestation de validation de l'action transmise par le CNP

Bloc 4 : Mieux prendre en compte sa santé personnelle

	Types d'actions	Attendus méthodologiques du CNP	Eléments de preuve
4.1.	Actions de formation sur le thème de la santé personnelle du médecin délivrées par des <i>organismes de formation labellisés Qualiopi ou par un ODPC ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation</i>	• Soit actions publiées par l'ANDPC à destination des rhumatologues (annexe 2) : éligibilité de fait (fiche méthode HAS) • Soit action de formation par un autre organisme : minimum d'une journée de participation et conformité de la réunion aux critères d'éligibilité de la FSM	• Transmis par ANDPC Attestation de présence fournie par l'organisateur et transmise par l'organisateur ou par le médecin
4.2.	Avoir un médecin traitant (ou du travail)	Hors autodéclaration ou parent au 1er degré ET l'avoir consulté au moins 3 fois pendant la période de certification	Attestations du médecin traitant (ou du travail)
4.3.	Auto-évaluation de son état de santé et son suivi, avec propositions d'outils de suivi ou de prise en charge pour toute action qui permettrait de faire de l'"auto-repérage" ou de l'"auto-dépistage"	• Renseignement de 3 questionnaires sur la période de 6 ans Propositions de questionnaires et d'outils de suivi en annexe 9	Déclaration sur l'honneur transmise par le médecin
4.4.	Staffs d'équipe médico-soignante , groupes d'analyse de pratiques, groupes d'échange et d'analyse entre pairs permettant de travailler sur la santé personnelle du médecin	• Participation à un minimum de 4 réunions • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Compte rendu écrit des réunions avec liste de présence des participants transmise par le médecin
4.5.	Actions de gestion des risques professionnels délivrées par des <i>organismes de formation labellisés Qualiopi ou par un ODPC ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation</i>	• Soit actions publiées par l'ANDPC à destination des rhumatologues (annexe 2) : éligibilité de fait (méthode HAS) • Soit action de formation par un autre organisme : minimum d'une journée de participation et conformité de la réunion aux critères d'éligibilité de la FSM • Liste actualisée de thèmes d'actions en annexe 10	• Transmis par ANDPC Attestation de présence fournie par l'organisateur et transmise par l'organisateur ou par le médecin
4.6.	Actions de prévention en santé personnelle	• Minimum de 2 actions par an sur un cycle de certification • Liste actualisée d'actions en annexe 11	Attestation ou déclaration sur l'honneur transmise par le médecin
4.7.	Action "hors liste"	• Conforme à une fiche méthode HAS ou aux critères d'éligibilité de la FSM Action évaluée et validée a priori ou a posteriori par le CNP (fiche d'évaluation en cours de validation)	Attestation de validation de l'action transmise par le CNP

ANNEXES

Liste des abréviations et acronymes

ANDPC : Agence Nationale du Développement Professionnel Continu
ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé
CLIN : Comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN)
CNCP : Conseil National de Certification Périodique
CPTS : Communauté professionnelle territoriale de santé
CREX : Comité de Retour d'Expérience
CS : Conseil Scientifique
DIU : Diplôme Inter Universitaire
DPC : Développement Professionnel Continu
DU : Diplôme Universitaire
ESS : Équipe de soins spécialisés
FMC : Formation Médicale Continue
FQ : Formation Qualifiante
FSM : Fédération des Spécialités Médicales
HAS : Haute Autorité de Santé
HCSP : Haut Conseil de la Santé Publique
ODPC : Organisme de Développement Professionnel Continu
OP : Orientations Prioritaires
RCP : Réunion de Concertation Pluridisciplinaire
RMM : Revue de mortalité et de morbidité

ANNEXE 1

Composition du conseil scientifique du CNPR :

Paul Hubert BENAMOU, Françoise DEBIAIS, Romain FORESTIER, Véronique GAUD-LISTRAT, Cécile GAUJOUX-VIALA, Bernard MORAND, Jacques MOREL, Margaux MORET, Philippe ORCEL, Éric SENBEL

ANNEXE 2

La liste actualisée des actions au titre du DPC est publiée sur le site de l'ANDPC (<https://www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc> onglet : Le DPC ; page : Rechercher une action de DPC ; en utilisant les filtres suivants : (profession : médecin ; spécialité : rhumatologie) [une formation ne figurant pas dans cette liste pourra être soumise au CNPR pour validation dans le cadre d'une action hors-liste]

ANNEXE 3

Liste actualisée des congrès et autres formations retenus par le CNPR : toutes relèvent du **bloc 1** [une formation ne figurant pas dans cette liste pourra être soumise au CNPR pour validation dans le cadre d'une action hors-liste]

- Congrès annuel de la Société française de rhumatologie [SFR] (annuel)
- Journées nationales de rhumatologie de la SFR (annuelles)
- Réunion de la Section Rachis de la SFR (annuelle)

- Journée d'Éducation Thérapeutique de la SFR (biannuelle)
- Journée de la Section Arthrose de la SFR (biannuelle)
- Journée Nationale de l'Épaule du GREP (annuelle)
- Journée annuelle du Groupe de recherche et d'information sur les ostéoporoses [GRIO] (annuelle)
- Congrès National de la Société Française d'Étude et de Traitement de la Douleur [SFETD] (annuel)
- Journées d'Actualité rhumatologique du Centre Viggo Petersen (annuelles)
- Congrès de la Société de Rhumatologie de l'Ouest (annuel)
- Journées Montpelliéraines de Rhumatologie (annuelles)
- Rencontres de Rhumatologie des Hôpitaux de Toulouse (annuelles)
- Congrès Méditerranéen de Rhumatologie (annuel)
- Congrès d'Immunologie et Rhumatologie (annuel)
- Journée Niçoise de Rhumatologie (annuelle)
- Semaine de Rhumatologie d'Aix-les-Bains (annuelle)
- Congrès Rhumagerie (annuel)
- Congrès Résonance (annuel)
- Congrès de la Société d'Imagerie Musculo-Squelettique [SIMS] (annuel)
- Congrès de la Fédération des rhumatologues d'Île de France [FRIF] (annuelle)
- Journée Nationale de la Rhumatologie Libérale (annuelle)
- Congrès de l'European League Against Rheumatism [EULAR] (annuel)
- Congrès de l'American College of Rheumatology [ACR] (annuel)
- Congrès de l'Osteoarthritis Research Society International [OARSI] (annuel)
- Congrès de l'American Society for Bone and Mineral Research [ASBMR] (annuel)
- Congrès de l'European Calcified Tissue Society [ECTS] (annuel)
- Congrès WCO-IOF-ESCEO (World Congress on Osteoporosis – International Osteoporosis Foundation - European Society for Clinical and Economic aspects of Osteoporosis) (annuel)
- European Crystal Network Workshop (annuel)

ANNEXE 4

Liste **actualisée** des formations diplômantes ou certifiantes retenues par le CNP : **toutes relèvent du bloc 1 (sauf mention spécifique en rouge)**
[une formation diplômante ne figurant pas dans cette liste pourra être soumise au CNPR pour validation dans le cadre d'une action hors-liste]

- Formation dans le cadre d'un 2^{ème} DES ou d'une formation spécialisée transversale, les FST disponibles pour les rhumatologues étant : cancérologie, douleur, expertise médicale – préjudice corporel, médecine du sport, soins palliatifs, pharmacologie médicale / thérapeutique (Décret n° 2017-535 du 12 avril 2017)
- DU et DIU retenus par le CNP accessibles aux rhumatologues :
 - DU ECRIN (EChographie Rhumatologique sur INternet – Pathologie). Sorbonne Université (Responsables : Pr Bruno Fautrel, Dr Fabien Etchepare, Dr Frédérique Gandjbakhch) <https://fc.sorbonne-universite.fr/pdf/fiche/?ID=6983>
 - DIU d'EchogRaphie et de Rhumatologie IntErventionnelle avec GuidAgeRadDioscopique ou Echographique (REGARDE) Grenoble - Université Joseph Fourier (Responsable pédagogique : Pr Philippe Gaudin) <https://formations.univ-grenoble-alpes.fr/fr/catalogue-2021/du-diplome-d-universite-DU/diplome-inter-universitaire-regarde-echographie-et-de-rhumathologie-interventionnelle-avec-guidage-radioscopique-ou-echographique-IQ3N7KLZ.html>
 - DIU de Rhumatologie Interventionnelle Echographique. Université de Nantes (Responsable pédagogique : Pr Benoît Le Goff) <https://sante.univ-nantes.fr/loffre-de-formation/formation-continue/du-rhumatologie-interventionnelle-echographique>
 - DU – Rhumatologie de la Personne Âgée à distance Sorbonne Université (Responsable : Pr Joël Belmin) <https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/du-rhumatologie-de-la-personne-agee-a-distance/>
 - DU de Rhumatologie Pédiatrique. Université Paris-Cité (Responsable de l'enseignement : Pr Pierre Quartier) https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-1/sciences-technologies-sante-STS/diu-rhumatologie-pediatrique-XUE4_61.html
 - DIU Maladies rares _ Comprendre les particularités de la conception et de la conduite d'un essai thérapeutique <https://sefca-umdpcs.u-bourgogne.fr/nos-formations/pole-genetique/diu-maladies-rares.html>
 - DU Maladies osseuses constitutionnelles MOC. Université Paris-Cité (Responsable : Pr Valérie Cormier-Daire) https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-du-diu-1/sciences-technologies-sante-STS/du-maladies-osseuses-constitutionnelles-moc-XUJ8_101.html
 - DIU – Maladies Autoinflammatoires et Amyloses Inflammatoires. Sorbonne Université (Responsables : Pr David Saadoun et Pr Bruno Fautrel) <https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/diu-maladies-autoinflammatoires-et-amyloses-inflammatoires/>
 - DU Maladies auto-immunes et maladies systémiques. Université Paris-Cité (Responsable : Pr Luc Mouthon) https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-1/sciences-technologies-sante-STS/du-maladies-auto-immunes-et-maladies-systemiques-XU05_41.html
 - DIU d'Immunopathologie. Sorbonne Université (Responsables : Pr François Lemoine et Dr Michelle Rosenzweig) <https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/diu-immunopathologie/>

- DIU Études Approfondies des Polyarthrites et Maladies Systémiques. Université de Paris-Saclay (Responsables : Pr Xavier Mariette) <https://www.medecine.universite-paris-saclay.fr/formations/formation-continue/les-diplomes-duniversite-du-et-diu/diu-etudes-approfondies-des-polyarthrites-et-maladies-systemiques>
- DIU Biothérapie ciblées des maladies inflammatoires et auto-immunes. Université Paris-Saclay (Responsable : Pr Gaetane Nocturne) <https://www.medecine.universite-paris-saclay.fr/formations/formation-continue/les-diplomes-duniversite-du-et-diu/diu-biotherapies-ciblees-des-maladies-inflammatoires-et-auto-immunes>
- DU Immunologie Hématologie en Médecine Interne. Université Paris-Est Créteil et UFR de Médecine Necker (Responsables : Pr Marc Michel et Pr Olivier Hermine) <https://www.u-pec.fr/fr/formation/du-immunologie-hematologie-en-medecine-interne>
- DU Manifestations dermatologiques des maladies systémiques. Université Paris Médecine Sorbonne (Responsable : Dr François CHASSET) <https://fc.sorbonne-universite.fr/pdf/fiche/?ID=6409>
- DIU Rein et maladies systémiques. Université de Strasbourg (Responsable : Pr Bruno Moulin) <https://med.unistra.fr/formations/formation-permanente/du-diu/odf-parcours-rein-et-maladies-systemiques-ead-PR1756-8474/>
- DIU Diagnostic de précision et médecine personnalisée. UFR des Sciences de Santé Dijon (Responsable : Pr Laurence FAIVRE) <https://sefca-umdpcs.u-bourgogne.fr/nos-formations/pole-genetique/diu-diagnostic-de-precision-et-medecine-personnalisee.html>
- DU Biothérapies innovantes. Université Toulouse III (Responsables pédagogiques : Pr Bettina Couderc et Dr Isabelle Quelven-Bertin) <https://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/du-biotherapies-innovantes>
- DIU de Podologie. Sorbonne Université et Université Paris Cité (Responsables : Pr Bruno Fautrel et Dr Joël Damiano) https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-du-diu-1/sciences-technologies-sante-STS/diu-podologie-XUC0_51.html
- DIU Pathologies Osseuses Médicales. Organisé par le GRIO, Université Paris Cité (Pr Thomas Funck-Brentano) <https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-du-diu-1/sciences-technologies-sante-STS/diu-pathologies-osseuses-medicales-IGXS3TA2.html>
- DIU Onco-Rhumatologie. Université de Poitiers (Responsable Pr Françoise Debiais) <https://formations.univ-poitiers.fr/fr/index/diplome-d-universite-du-niveau-master-DM/diplome-d-universite-du-niveau-master-DM/diplome-inter-universite-onco-rhumatologie-JQWGZL7E.html>
- DU Pathologie rachidienne. Université de Paris (Responsables : Pr Johann Beaudreuil, Philippe Dieudé et Marc-Antoine Rousseau) <https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-1/sciences-technologies-sante-STS/du-pathologie-rachidienne-JVWGIPMC.html>
- DU Pathologie de la hanche. Université de Paris (Responsable : Pr Moussa Hamadouche) https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-1/sciences-technologies-sante-STS/du-pathologie-de-la-hanche-XU09_41.html
- DIU Neurophysiologie clinique, Lille, Nancy, Nantes et Lyon (Responsable national : Pr Philippe DERAMBURE) <https://ufr3s.univ-lille.fr/formation-continue/medecine/diu-neurophysiologie-clinique>
- DU Explorations neurophysiologiques cliniques, Sorbonne Université et Université Paris Cité (Responsables : Pr Lionel Naccache et Pr Emmanuelle Apartiset) <https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/du-explorations-neurophysiologiques-cliniques/>
- DIU “Soigner les Soignants”. Université de Toulouse III et Université de Paris (<http://diu-soignerlessoignants.fr>) (**bloc 4**)
- DU Éthique, Soin, Santé et Société. Université de Paris-Saclay (<https://www.medecine.universite-paris-saclay.fr/formations/formation-continue/les-diplomes-duniversite-du-et-diu/du-ethique-et-pratiques-de-la-sante-et-des-soins>) (**bloc 3**)

- DIU Éthique des pratiques du soin. Université de Montpellier (<https://du-diu-facmedecine.umontpellier.fr/diplome-ethique-des-pratiques-du-soin-41>) (**bloc 3**)
- DU Éthique médicale et relation de soin. Université de Rennes (<https://formations.univ-rennes.fr/parcours/diplome-duniversite-ethique-medecale-et-relation-de-soin>) (**bloc 3**)
- DU Éthique de la Santé. Université de Lille (<https://fmms.fr/formations/du-ethique-de-la-sante/>) (**bloc 3**)
- DU Éthique en Santé. Espace de Réflexion Éthique Auvergne Rhône-Alpes, Université de Lyon (<https://ereara.com/formations/diu-ethique-en-sante/>) (**bloc 3**)
- DU d'Éthique : Soins et santé dans une société pluraliste. Accompagner, discerner, décider. Institut Catholique de Paris, THEOLOGICUM, Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses (<https://www.icp.fr/formations/diplomes-universitaires/du-dethique-soin-et-sante-dans-une-societe-pluraliste-accompagner-discerner-decider>) (**bloc 3**)
- DIU Éthique en Santé. Université de Toulouse (<https://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/diu-ethique-en-sante>) (**bloc 3**)
- DU Éthique appliquée à la santé. Université de Nantes (<https://sante.univ-nantes.fr/loffre-de-formation/formation-continue/du-ethique-appliquee-a-la-sante>) (**bloc 3**)
- Cours en ligne EULAR
 - EULAR Online Course on Rheumatic diseases <https://esor.eular.org/enrol/index.php?id=528>
 - EULAR Online Course on Connective tissue diseases <https://esor.eular.org/enrol/index.php?id=525>
 - EULAR Online Course for Systemic Lupus Erythematosus <https://esor.eular.org/enrol/index.php?id=535>
 - EULAR Online Course on Systemic sclerosis <https://esor.eular.org/enrol/index.php?id=524>
 - EULAR/PreS Online Course on Paediatric rheumatology <https://esor.eular.org/enrol/index.php?id=533>
 - EULAR Online Course on Imaging in RMDs (rheumatic musculoskeletal diseases) <https://esor.eular.org/enrol/index.php?id=532>
 - EULAR Online Introductory Ultrasound Course <https://esor.eular.org/enrol/index.php?id=534>
- MOOC Diagnostic “Diagnosing Rare Diseases: from the Clinic to Research and back”. Fondation Maladies Rares et The European Joint Programme on Rare Diseases (partenariat avec l’ERN ITHACA et l’ERN Genturis) https://pfmg2025.fr/wp-content/uploads/2024/04/Formation-PFMG_MOOC_Diagnosing-rare-dise-from-clinic-to-research-and-back_En-ligne.pdf
- Formations qualifiantes, Masters :
 - Master 2 Biologie Santé « DIR : Développement, Inflammation et Régénération », Université Paris-Cité <https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/master-XB/sciences-technologies-sante-STS/biologie-sante-K2VO2Q84/master-biologie-sante-parcours-developpement-inflammation-regeneration-K1AEHIP2.html>
 - Master 2 Biologie Santé "Immunologie", Université Paris-Saclay : <https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/master-XB/sciences-technologies-sante-STS/biologie-sante-K2VO2Q84/master-biologie-sante-parcours-developpement-inflammation-regeneration-K1AEHIP2.html>

- Master International Santé “Connective Tissue Diseases”, Université de Lille
<https://master-health-ctd.univ-lille.fr>
- FQ Gammapathies monoclonales de signification clinique, Université de Paris
<https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/formation-qualifiante-SPCFQ/sciences-technologies-sante-STS/fq-gammapathies-monoclonales-de-signification-clinique-LJ49YAUB.html>

ANNEXE 5

Activités d'enseignement universitaire retenues par le CNP (toutes relèvent du bloc 1) :

Enseignements délivrés dans le cadre des 2^{ème} et 3^{ème} cycle des études universitaires en santé, des enseignements dans des formations spécialisées (DES, Masters, DU/DIU, cours en ligne susmentionnés dans l'annexe 4).

ANNEXE 6

Liste actualisée des registres pratiques, observatoires, bases de données de la spécialité, en précisant pour chacun s'il intègre (bloc 3) ou non (bloc 2) des données-patients

- Registre TIAGO : Registre français des injections intraarticulaires dans la gonarthrose ; **blocs 2 et 3**
- Registre MAJIK-SFR : Étude observationnelle multicentrique de type « observatoire » procédant à un recueil ambispectif et continu de données cliniques et biologiques concernant des patients traités par inhibiteurs de JAK (promotion SFR)
- Registre ART-SFR : Étude portant sur le recueil de données cliniques et biologiques concernant des patients traités par ANTI-TNF pour polyarthrite rhumatoïde (promotion SFR)
- Cohorte ESPOIR : Étude et Suivi des Polyarthrites Indifférenciées Récentes (promotion SFR)
- Cohorte DÉsir : Devenir des Spondylarthropathies Indifférenciées Récentes (promotion AP-HP)
- Cohorte JADORE : Cohorte française de suivi des patients atteints de PseudoPolyarthrite Rhizomélisque (promotion CHU de Brest)

- Cohorte ASSESS : Évaluation des complications systémiques et de l'évolution des patients atteints de syndrome de Sjögren primitif (promotion AP-HP puis SFR)
- Cohorte TATA : Étude multicentrique nationale, observationnelle prospective dont l'objectif est l'efficacité et la tolérance des thérapies ciblées prescrites hors AMM dans certaines pathologies auto-immunes et inflammatoires réfractaires aux thérapeutiques conventionnelles (promotion Hospices Civils de Strasbourg)
- Cohorte APACHE (A Psoriatic Arthritis CoHort) : Cohorte Française sur le devenir des Rhumatismes Psoriasiques articulaires récents (promotion AP-HP)
- Cohorte BACK-4P : Améliorer le diagnostic, le pronostic et la prise en charge des lombalgies chroniques pour éviter ses formes les plus graves (promotion AP-HP)
- Cohorte CROSS : Conséquences sur les risques d'une Ostéoporose Sévère (promotion AP-HP)
- DIGICOD : DIGItal COhort Design, cohorte prospective de soin courant de patients ayant une arthrose digitale (promotion AP-HP)
- Promess -Push Start : cohorte de Pré-polyarthrites Rhumatoïdes avec une approche multiOMique, multidimenSionnelle (promotion DRCI Montpellier)
- Observatoire national des Combinaisons de Thérapies Ciblées dans les maladies inflammatoires à médiation immunitaire (IMIDs) : registre COMBATT (promotion Hospices Civils de Strasbourg)

ANNEXE 7

Les stages pour la MSU peuvent être obtenus par l'intermédiaire des coordinateurs régionaux et locaux de la spécialité : liste ci-dessous.

Région	Coordinateurs régionaux	CHU de la région	Coordinateur locaux
Outre-mer	Michel DeBandt		
		Martinique/Pointe à Pitre	Michel DeBandt
Auvergne-Rhône-Alpes	Roland Chapurlat		
		Clermont-Ferrand Grenoble Hospices civils de Lyon Saint-Etienne	Anne Tournadre Philippe Gaudin Cyrille Confavreux Thierry Thomas
Bourgogne-Franche-Comté	Clément Prati		
		Besançon Dijon	Clément Prati Jean-Francis Maillefert
Bretagne	Alain Saraux		
		Brest Rennes	Alain Saraux Pascal Guggenbuhl
Centre	Philippe Goupille		
		Tours	Philippe Goupille
Grand-Est	Isabelle Chary-Valckenaere		
		Nancy Reims Strasbourg	Isabelle Chary-Valckenaere Jean-Hugues Salmon Jacques Eric Gottenberg
Hauts-de-France	René-Marc Flipo		
		Amiens Lille	Vincent Goeb René-Marc Flipo
Ile de France	Corinne Miceli		

Normandie	Christian Marcelli	-	
		Caen Rouen	Christian Marcelli Olivier Vittecoq
Nouvelle-Aquitaine	Marie-Elise Truchetet		
		Limoges Bordeaux Poitiers	Pascale Vergne-Salle Marie-Elise Truchetet Elisabeth Gervais
Occitanie	Arnaud Constantin		
		Montpellier-Nîmes Toulouse	Jacque Morel Arnaud Constantin
Pays de la Loire	Benoit Le Goff		
		Angers Nantes	Ercik Legrand Benoit Le Goff
PACA	Sandrine Guis		
		AP-HM Nice	Pierre Lafforgue Véronique Breuil

ANNEXE 8

Liste pour la spécialité des associations d'usagers du système de santé agréées [NB : les actions menées dans le domaine rhumatologique avec d'autres associations figurant sur la liste complète des associations d'usagers du système de santé agréées pourront être retenues]

(<https://sante.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/associations-d-usagers-du-systeme-de-sante-agreees>) :

- Association France Lyme
- Association Française du Gougerot-Sjögren et des Syndromes Secs
- Alliance Maladies Rares
- Association des Malades du Syndrome Mc Cune Albright
- Fibromyalgie France
- Association Française des Polyarthritiques et des Rhumatismes Inflammatoires Chroniques
- Association des Sclérodermiques de France
- Association Francophone pour Vaincre les Douleurs
- Association France Vascularites
- Association Française des Malades du Myélome Multiple
- Association Nationale de Défense contre l'Arthrite Rhumatoïde
- Association d'information sur la Névralgie Pudendale et les Douleurs Pelvi-Périnéales
- Association Hypertension Artérielle Pulmonaire France
- Association Française des Syndromes de Marfan et Apparentés-Marfan
- Association des Personnes de Petite Taille
- Association Française du Lupus et autres Maladies Autoimmunes (AFL +)
- Fibromyalgie SOS
- Spondyl'Asso

ANNEXE 9

Questionnaires d'auto-évaluation de sa santé préconisés par le CNPR :

- Auto-questionnaire « santé du professionnel » proposé par la HAS, décliné en 4 domaines : santé globale (à refaire tous les deux ans), vie professionnelle, vie extra-professionnelle, prise en compte de son état de santé dans son exercice
https://www.has-sante.fr/jcms/p_3485914/fr/auto-questionnaires-sante-du-professionnel-2023-10-31
- Karasek Job Content Questionnaire :
http://rsmv.fr/content/karasek-questionnaire-2_contenu1402997546.pdf
- The Nordic Musculoskeletal Questionnaire : <https://www.irsst.qc.ca/media/documents/PubIRSST/RG1-270.pdf>
- Perceived stress Scale (PSS) :
https://www.eyrolles.com/Errata/9782212679052/Erratum_54-55.pdf
- Montgomery Asberg Depression Rating Scale (MADRS) :
<http://www.departement-information-medicale.com/wp-content/uploads/2010/09/ECHELLE-DE-DEPRESSION-MADRS.pdf>
- Questionnaire Leymann Inventory of Psychological Terror (LIPT) :
<https://www.eipas.org/images/lipt.pdf>
- Hospital Anxiety and Depression Scale (échelle HAS) :
https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2014-11/outil_echelle_had.pdf
- Maslach Burnout Inventory (MBI test):
<https://www.urps-ml-paca.org/wp-content/uploads/2016/09/Test-dInventaire-de-Burnout-de-Maslach-MBI-1.pdf>

ANNEXE 10

Liste de thèmes d'actions de gestion des risques professionnels :

- formation sur la santé psychique et physique
- formation à la prise en compte de l'ergonomie au travail
- formation radio protection
- formation à la prévention et gestion des risques psycho-sociaux
- participation active à un comité de vie professionnelle santé au travail
- actions de promotion de la santé environnementale et l'éco-responsabilité en développant les compétences dans le cadre de l'éco-soins

ANNEXE 11

Liste d'actions de prévention en santé :

- suivi de la tenue à jour de ses vaccinations personnelles
- participation aux actions nationales de dépistage organisé des cancers selon sa situation de santé personnelle (cancer du sein, du colon, du poumon)
- activités sportives
- activités culturelles en tant qu'acteur
- participation à une activité caritative ou de coopération
- action en santé nutritionnelle
- prise de congé parental
- prise d'au moins 5 semaines de congés pendant l'année
- souscription à une assurance complémentaire (mutuelle)
- souscription à une assurance prévoyance (indemnités journalières)
- souscription à une assurance perte d'exploitation